



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Le **VINGT-ET-UN DECEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **15 décembre 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Secrétaire de séance : Régis COQUET.

2023-84

Convention de partenariat avec la commune de Longessaigne portant sur la mise à disposition de personnel et / ou de matériel.

Monsieur Michel VIANNAY, 2^{ème} adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal qu'une convention de partenariat a été conclue entre les communes de Longessaigne et de Montrottier dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, en précisant les conditions et modalités de mise à disposition de personnel et / ou de matériel entre les deux Communes.

Il est proposé au Conseil une mise à jour de cette convention quant à l'inventaire du matériel mis à disposition et à la revalorisation des « points » associés aux matériels utilisés, dans les conditions présentées en séance.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les modifications à apporter à la convention de partenariat existante avec la commune de Longessaigne portant sur la mise à disposition de personnel et / ou de matériel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec la commune de Longessaigne intégrant ces modifications,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

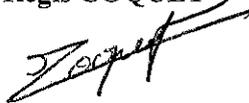
Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20231221-DE2023-84-DE
Date de télétransmission : 28/12/2023
Date de réception préfecture : 28/12/2023

Le secrétaire de séance,

Régis COQUET



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39
Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20231221-DE2023-84-DE
Date de télétransmission : 28/12/2023
Date de réception préfecture : 28/12/2023